

Académie Juniors Saison 2026/2027



DATES DE RENTRÉE de la prochaine saison > les mercredi 09 / samedi 12 et dimanche 13 septembre

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents.
Elle constitue le règlement interne de l'École de golf.

ASSIDUITÉ

Assister à la totalité des séances sauf raison majeure.
Prévenir en cas d'absence.

PONCTUALITÉ ET SÉCURITÉ

Être ponctuel aux séances et ne pas partir avant le terme de chacune d'entre elles.
À la fin des cours, l'enfant doit être impérativement récupéré par ses parents ou leurs ayants droit. En tout état de cause, en cas de retard, l'enfant devra attendre soit au club house, soit à l'accueil du golf et non sur le parking pour des raisons de sécurité.

CORRECTION

Avoir un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité ni au bon déroulement des séances. Lors de sa présence dans l'enceinte du club, ne pas perturber les activités régulières des membres.
Avoir une tenue correcte.

RESPECT

Respecter le personnel du golf, les enseignants, les bénévoles encadrants et tous les membres du club.

Respecter le matériel de prêt, le parcours, ainsi que les espaces mis à leur disposition.

Respect du travail des enseignants, il est demandé aux parents de ne pas intervenir sur le swing de leur enfant.

Chaque enfant se doit d'avoir une tenue vestimentaire appropriée pour la pratique du golf et représentera dignement le club lors de compétitions extérieures.

Important : L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement ne serait pas conforme aux termes de la présente Charte.

PARENT

ENFANT

Date et Signatures



SARL au capital de 180 000 €
RCS Nanterre 519 654 123

Tél. +33(0)2 99 52 79 79

contact.cice@ugolf.eu
jouer.golf/cice-blossac/

Avenue de la Chaise - 35170 BRUZ